

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « bâtiments de France », session 2018

Mardi 5 février 2019

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

18-DEC4-07132

Série de cinq à sept questions à réponses courtes : les questions sont destinées à vérifier les connaissances, l'esprit de synthèse et les capacités du candidat à se situer dans un environnement donné. Les questions peuvent être accompagnées d'un dossier documentaire qui, pour l'ensemble de ces questions, ne peut excéder dix pages. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions (*durée : 2h ; coefficient 2*).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- **Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur** (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la culture

Concours externe et interne de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « bâtiments de France », session 2018

Mardi 5 février 2019

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

SUJET :

Question n°1

Citez les grands principes de la commande publique. Dans quel(s) cadre(s) s'applique-t-elle ?

Question n°2

Citez et définissez deux exemples de services à compétence nationale, et deux exemples d'établissements publics ?

Question n°3

Sous quelle autorité est placée la commission de sécurité dans un établissement recevant du public (ERP) ? Quel est son rôle ? Sur quel document s'appuie-t-elle ?

Question n°4

Qu'est-ce que le « contrôle scientifique et technique » ? Quel est son objectif et par qui est-il assuré ?

Question n°5

Citez les principales missions d'une direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ?

Question n°6

Dans l'architecture gothique, quels sont les avantages structurels apportés par la croisée d'ogives ?